

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2019

20 h 30 salle de la mairie

convocations en date du 19 novembre 2019

affichage en date du : 3 novembre 2019

présidence de Monsieur BOUREILLE

étaient présents : Monsieur Samuel BOUREILLE, maire,
Madame Régine LEBRUN, Monsieur Michel VINCENT, Monsieur Sébastien LAVANCIER adjoints,

Madame Catherine TROGNON, Madame Monique BECKER, Monsieur Jean-Claude DELUCIEN, Monsieur Pascal SARLIN, Madame Christine DE OLIVEIRA, Madame Béatrice LE BRUN, Madame Caroline PORTIER, Monsieur Pascal PENIE, Monsieur Guillaume BEDU,

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

Madame Catherine SMITTARELLO,
Monsieur LE FOLL Jean-Jacques, pouvoir donné à Madame Régine LEBRUN,
Monsieur Fabrice BONNAMY,
Madame Marie-Angèle LAMBERT,
Madame Marina THEROUANNE.

Absents :

Monsieur Baroudi DORGHAL

Secrétaire de séance : Madame Régine LEBRUN est élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

Délibération n°2019-05-001 –VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES LOCALES

LE CONSEIL,

A l'unanimité,

Décide pour l'année 2020, le vote des trois taxes locales comme suit :

Taxe d'habitation 10,92

Taxe foncière bâtie 11,60

Taxe foncière non bâti 50,61

Tarifs communaux 2020

Délibération n° 2019-05-002- RESTAURANT SCOLAIRE /prix du repas année 2020

LE CONSEIL

A l'unanimité,

Décide, pour l'année 2020, de ne pas augmenter les tarifs au restaurant scolaire communal.

Délibération n° 2019-05-003-TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE ANNEE 2020

LE CONSEIL,

A l'unanimité

Décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2020

Délibération n°2019-05-004- TARIFS LOCATION DU MATERIEL COMMUNAL 2020

LE CONSEIL,

à l'unanimité,

Décide de maintenir les tarifs de la location du matériel communal de sonorisation et d'éclairage pour l'année 2020 .

Délibération n° 2019-05-005 - TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE année 2020

LE CONSEIL,

à l'unanimité,

Décide de ne pas augmenter les tarifs de la location de la salle polyvalente pour l'année 2020 qui restent identiques comme suit :

- week-end : **400 €**
 - tarif pour location supplémentaire dans la même année : **600 €**
-

Délibération n°2019-05-006-STATIONNEMENT DE CAMIONS COMMERCIAUX / redevance année 2019

LE CONSEIL,

A l'unanimité,

Décide de maintenir pour l'année 2020, la redevance à réclamer aux sociétés dont les camions stationnent sur la commune pour vendre différents matériels soit 60 €.

Délibération n° 2019-05-007-TITRES-RESTAURANT/ valeur faciale année 2020

LE CONSEIL,

A l'unanimité

Maintien, pour l'année 2020 la valeur faciale des titres-restaurant à **9,00 €** dont 50 % sont pris en charge par la commune et 50 % restent à la charge de l'agent.

Délibération n° 2019-05-008- CLASSE DE DECOUVERTE 2020

LE CONSEIL,

à l'unanimité,

Accepte la proposition précitée émanant de CAP MONDE pour un séjour au centre « Le Senequet » à Blainville Sur Mer, qui aura lieu sur avril, mai ou juin soit 5 jours 4 nuits pour un prix de revient global de 12 740,00 € TTC pour 26 enfants soit un coût par enfant et par séjour de 490,00 €.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir pour ce séjour avec CAP MONDE, représenté par son directeur,

S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget communal 2020.

Délibération n° 2019-05-009-CLASSE DE DECOUVERTE 2020 –Barème de participations des familles

LE CONSEIL,

A l'unanimité,

Fixe le barème des participations qui seront versées par les familles, en fonction de leur quotient familial, sauf familles extra-muros, pour le séjour de leur (s) enfant(s) en classes de découverte

Délibération n° 2019-05-010- DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE PHARMACIE

Monsieur le Maire se fait le porte-parole de très nombreux concitoyens qui réclament l'ouverture d'une pharmacie, demande tout à fait logique compte tenu du succès immédiat voire trop considérable de notre maison médicale.

LE CONSEIL,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant la revitalisation considérable de notre commune rurale depuis 2012 alors qu'elle ne partait de rien ;

Considérant la concentration de populations défavorisées et / ou handicapées sur notre centre bourg : 217 logements sociaux dont 196 à Dennemont, une communauté Emmaüs qui va s'étendre, une résidence pour malades psychiques stabilisés, une résidence multi générationnelle dont tous les logements sont accessibles aux personnes handicapées ce qui rend notre commune prioritaire pour l'attribution d'équipements de proximité et particulièrement une pharmacie ;

Considérant la quasi absence de transports en commun aux heures d'ouvertures des pharmacies en ville ;

Considérant l'implantation géographique de Dennemont, passage obligé pour tous les habitants de notre boucle de Seine et au-delà pour rejoindre Mantes, les gares, l'autoroute (11000 véhicules/jour sur la départementale) ;

Considérant la synergie évidente avec notre nouvelle maison médicale : 11 cabinets dont 4 généralistes très prescripteurs et compte tenu des demandes qui se multiplient, la nécessité de trouver de nouveaux locaux d'accueil pour des praticiens supplémentaires, action lancée pour 3 cabinets supplémentaires ;

Considérant une totale accessibilité PMR, la possibilité pour toutes les personnes handicapées de circuler sans difficulté, sans être motorisées entre maison médicale, pharmacie, commerces, zone de stationnement, le tout dans une zone de rencontres ou le piéton est prioritaire sur tous véhicules ;

Considérant l'offre de stationnements considérable à proximité immédiate et en général à moins de 100 m : 200 places de stationnements déjà présentes et des projets pour en créer plus ;

Considérant des commerces très dynamiques qui augmentent sans cesse leur chiffre d'affaire : les 4/5^{ème} de leur fréquentation est extérieure au village, et basée dans un rayon de 15 km autour de Dennemont et étonnamment de Limay ;

Considérant l'activité associative intense du village avec 14 associations, 44 activités, pour ces associations qui apportent également des personnes extérieures à la commune ;

À l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à saisir l'A.R.S afin d'obtenir l'autorisation d'ouverture d'une pharmacie indispensable pour notre commune, pour une partie du Vexin.

Délibération n° 2019-05-011- ACQUISITION FONCIERE / PARKING DE LA CHAPELLE AU CENTRE BOURG DE DENNEMONT

LE CONSEIL,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

À l'unanimité,

Décide d'acquérir la parcelle appartenant à Madame BLÉRIOT Corinne : **lot B de la parcelle cadastrée AH n° 115 (nouvellement numérotée AH n° 140)** d'une superficie de 34 m², sise 03, rue de la Pleigne à Follainville-Dennemont au prix de 75 € le mètre carré pour **le lot B de la parcelle cadastrée AH n° 115 (nouvellement numérotée AH n° 140)** d'une superficie de 34 m² :

Autorise Monsieur le Maire ou la personne le représentant en application de l'article L 122/22 du Code Général des collectivités Territoriales à signer tous les documents relatifs à ces transactions immobilières.

Délibération n°2019-05-012 -ACQUISITION D'UN LOCAL POUR STOCKAGE DE MATERIEL ET MATERIAUX COMMUNAUX :

LE CONSEIL,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

à l'unanimité,

Décide d'acquérir la grange appartenant aux héritiers de la famille CHAMPION : **cadastrée AK n° 131** d'une superficie de 94 m² au sol sur 2 niveaux, sise 1, rue des Groux, place du Mesnil à Follainville-Dennemont au prix de 78 000 € (**soixante-dix-huit -mille euros**)

Charge Maître LEFEBVRE Sylvain, notaire communal, de préparer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

Autorise Monsieur le Maire ou la personne le représentant en application de l'article L 122/22 du Code Général des Collectivités Territoriales à signer tous documents relatifs à ces transactions immobilières,

Délibération n°2019-05-013 -ACQUISITIONS D'APPARTEMENTS AU CENTRE DE DENNEMONT

Monsieur le Maire expose :

Les onze cabinets médicaux vont être occupés très rapidement mais beaucoup de demandes restent en attente auxquelles nous ne pouvons pas donner suite ou qui sont trop éloignées de la médecine traditionnelle.

Néanmoins il nous faudrait pouvoir accueillir au moins deux types de praticiens très attendus par la population et nos médecins : un pool d'infirmières ainsi qu'une diététicienne. Nous ne renonçons pas à accueillir d'autres spécialistes de plus en plus absents du Mantois.

Nous demandons l'ouverture d'une pharmacie. Les pharmacies ont de nouvelles missions qui les obligent à ouvrir des zones d'accueil spécifiques, autres qu'un simple lieu de vente pour procéder par exemple aux vaccinations (des espaces pour les soins urgents, contrôle et dépistage). D'autre part la profession insiste sur le respect de la confidentialité dans l'espace d'accueil public qui implique des comptoirs individuels, distants les uns des autres, en nombre suffisant. La superficie de la maison des services publics est de 88 m², superficie qui peut s'avérer insuffisante si le pharmacien veut assurer la totalité des missions qui lui sont imparties.

Monsieur le Maire propose d'entamer les démarches pour acquérir trois logements au cœur du nouveau centre de Dennemont situés dans l'opération Gotham Sémistières, donnant sur la rue des coteaux du Vexin :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'entamer dès maintenant les négociations.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est très attentif à tous les biens qui pourraient être mis en vente susceptibles d'accueillir des commerces, activités pouvant renforcer l'attractivité de notre centre village en créant des synergies avec les acteurs déjà présents tout en apportant plus de services à nos concitoyens, entre autres pour un salon de coiffure, un traiteur restaurateur, etc....

LE CONSEIL,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

À l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à entamer dès maintenant des négociations avec les résidences Mantes Yvelines Essonne, le syndic de copropriété et le propriétaire d'un logement pour transformer ces logements à usage d'habitation en locaux commerciaux en vue de les acquérir pour créer une pharmacie et des cabinets médicaux ou paramédicaux.

Délibération n° 2019-05-014- RECOURS A L'EMPRUNT / proposition d'emprunt de la Caisse d'Epargne Ile de France de 500.000 €

LE CONSEIL,

A l'unanimité

Vu les propositions de la Caisse d'Epargne Ile-de-France en date du 21/11/2019 ;

Autorise Monsieur le Maire à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France, un emprunt.

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat afférent à cet emprunt.

Délibération n° 2019-05-015-DECISION MODIFICATIVE n°3

LE CONSEIL,

A l'unanimité,

Adopte la décision modificative présentée

Délibération n° 2019-05-016-DENOMINATION D'UNE VOIE

LE CONSEIL,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

À la majorité,

Décide de dénommer la voie nouvellement créée dans le secteur des Berbiettes la Rue Simone Veil

Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires

Délibération n° 2019-05-017-EGLISE / COMPLEMENT DE RESTAURATION

Monsieur le Maire rappelle que l'association valeurs et culture a l'extrême gentillesse de nous financer la restauration des trois vitraux au fond de l'Eglise. Ses membres ont accompli un travail considérable et recueilli trois propositions d'œuvre par trois artistes différents, propositions sur lesquelles la commission formée de représentants du conseil municipal, de l'association Saint Martin, de Monsieur le curé et de Valeurs et Culture devra se pencher pour en retenir rapidement une aux fins d'une réalisation début 2020.

Légèrement en dessous des deux vitraux de l'Eglise et entre les deux est accroché un bel ouvrage pouvant servir de présentation pour un tableau, mais très généralement vide ce qui n'est pas valorisant pour l'ensemble de cette façade. Rarement la bannière de Saint Martin y est exposée à l'occasion de certaines fêtes religieuses.

L'équipe projet a demandé aux artistes de plancher également sur une œuvre qui pourrait occuper cet espace d'une manière heureuse, en harmonie avec les nouveaux vitraux.

Monsieur le maire demande au conseil municipal s'il sera partant pour effectuer une dépense au premier trimestre 2020 afin d'insérer l'œuvre retenue à l'occasion de la pose des trois vitraux.

LE CONSEIL,

A l'unanimité,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à engager au budget primitif 2020 les crédits nécessaires à la réalisation de cette œuvre.

STATIONNEMENT SOUS LA HALLE :

LE CONSEIL,

A l'unanimité,

S'oppose à tout stationnement sous la halle et sur toute la place en général, y compris le parvis devant la chapelle.

Délibération n° 2019-05-018 - CIG – CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES HONORAIRES DES MEDECINS DE LA COMMISSION DE REFORME ET DU COMITE MEDICAL INTERDEPARTEMENTAL ET DES EXPERTISES MEDICALES

LE CONSEIL,

A l'unanimité,

Adopte la convention n° 2019/089 établie par le CIG de Versailles, relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales proposé par le CIG de la Grande Couronne Ile-de-France,

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention à intervenir entre la commune de Follainville-Dennemont et le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne d'Ile-de-France.

Délibération n° 2019-05-019- APPROBATION DU TRANSFERT DE LA ZAC PETITE ARCHE A ACHERES DE LA COMMUNE VERS LA CU GPSEO

LE CONSEIL,

A la majorité,

ARTICLE 1 : Emet un avis défavorable sur les modalités patrimoniales et financières du transfert de la ZAC Petite Arche à Achères à la Communauté urbaine telles qu'elles résultent de l'avenant n°8 portant transfert du traité de concession à la Communauté Urbaine GPS&O.

Délibération n° 2019-05-020- VERSEMENT SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMMUNAUTE EMMAUS :

LE CONSEIL,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à la communauté Emmaüs de 500 €

Délibération n° 2019-05-021- VERSEMENT SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CFA DE POISSY AFIPE :

LE CONSEIL,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle au CFA AFIPE de 195 €

Délibération n° 2019-05-022- AUTORISATION D'ARBORISATION DE LA COMMUNE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU PNRVF :

Monsieur le Maire expose : Follainville-Dennemont bénéficie sur l'ensemble de son territoire d'un boisement considérable : 500 ha sur les 960 que compte notre commune. Malgré tout, les derniers épisodes de canicule, dès juin cette année qui semble-il vont aller croissant ont démontré l'importance de multiplier les ombrages au cœur même de nos villages. De plus bien sûr, un arbre participe à l'embellissement de notre cadre de vie et permet de créer des intimités nécessaires.

L'équipe projet a conçu un plan d'arborisation qui concerne de très nombreux espaces publics dans nos deux villages : nos deux cimetières, nos places communales comme celles des rue Diderot et Groux, autour de l'école de Follainville, au lavoir découvert, sur l'espace Condorcet, entre l'abris bus et le terrain de football, autour du city stade de Dennemont, pour le parking de la maison médicale.

Nous allons également renforcer la végétalisation du centre de Dennemont, de la coulée verte.

Monsieur le Maire propose d'agir en deux étapes :

- Première étape : renforcement immédiat de l'arborisation au centre de Dennemont en prévision de l'inauguration et de l'ouverture du marché avec en particulier une végétalisation originale qui surmontera le mur du cimetière de Dennemont, participant ainsi à accentuer l'intimité des lieux. Coût envisagé 15 000 €.
- Deuxième étape : dépôt d'une demande de subvention auprès du PNRVF (50 % espéré) dans les meilleurs délais pour permettre la réalisation de toutes les autres interventions (+ ou - 25 000 €).

LE CONSEIL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du PNRVF pour permettre la réalisation de la végétalisation dans les espaces publics de nos deux villages.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée aux membres du conseil municipal. Après plusieurs interventions et en l'absence de public, la séance est levée à 23 heures 00 minutes.

pour extrait conforme
en mairie le 2 décembre 2019
Le Maire,
Samuel BOUREILLE